7. DÉPÔT D'UN PROJET DE RÉSOLUTION EXPRIMANT LES PRÉOCCUPATIONS DE LA MRC EN REGARD DU PROJET D'OLÉODUC DE TRANSCANADA ***(Document déposé identifié PT-07 CM2013-09-11)***

Préalablement au traitement de la résolution déposée au sujet du projet d'oléoduc, monsieur Soucy, avec l'accord du conseil, cède la parole aux deux citoyens, messieurs Simon Côté et Jérémie Guay-Chénard qui veulent s'adresser à l'assemblée à ce sujet.
Messieurs Côté et Guay-Chénard représentent un groupe de citoyens qui veulent favoriser l'utilisation d'autres formes d'énergie que le pétrole. Ils souhaitent également « alerter » les élus sur les préoccupations des citoyens du Kamouraska relativement à la protection de la ressource en eau et aux impacts sur toutes les municipalités d'un éventuel déversement sur le bassin versant du fleuve St-Laurent.

À leur avis, l'actuel projet d'oléoduc remet en question le développement du parc régional du Haut-Pays et la mise en œuvre de certains projets de revitalisation dans les communautés. Ce projet aura par ailleurs un effet majeur en termes d'augmentation des GES, l'exploitation des sables bitumineux étant réputé la plus polluante à cet égard. Messieurs Guay-Chénard et Côté questionnent aussi les réelles redevances que recevront les municipalités dans le cadre de ce projet et la réelle réduction du transport de pétrole par train.

À la suite de commentaires et discussions, monsieur Yvon Soucy présente le projet de résolution qui avait préalablement été discutée lors de la dernière réunion du comité administratif. Monsieur Denis Lévesque mentionne que la municipalité de Mt-Carmel a également pris position dans ce dossier. Monsieur Gervais Darisse propose qu'on fasse référence à trois autres aspects à la proposition de résolution, ces aspects concernant l'augmentation des GES générée par le projet, l'absence de retombées économiques réelles pour le Québec ainsi que les modalités encore inconnues du démantèlement de l'oléoduc à la fin de sa vie utile.

Attendu que le 15 avril dernier, TransCanada a lancé un appel de soumissions en vue d'obtenir des engagements fermes de la part de parties intéressées par la construction de l'Oléoduc Énergie Est qui transportait du pétrole brut depuis l'Ouest canadien vers des points de livraison dans les régions de Montréal, Québec et de St-Jean, au Nouveau-Brunswick;

Attendu que le projet proposé comprend la conversion du réseau principal canadien de TransCanada servant actuellement au transport du gaz naturel pour le transport du pétrole brut sur un tronçon d'environ 3000 kilomètres;

Attendu que l'initiative de TransCanada prévoit transformer un gazoduc actuellement sous-utilisé en un pipeline qui transporterait jusqu'à un million de barils de pétrole par jour vers les raffineries de l'Est du pays;

Attendu que ce pipeline n'a pas été conçu pour transporter du pétrole lourd provenant des sables bitumineux et que, selon les environnementalistes, en allant de l'avant avec ce projet, TransCanada met en péril les communautés et l'environnement;

Attendu que le projet proposé comprend également la construction d'un nouveau tronçon d'une longueur pouvant atteindre environ 1 400 kilomètres et dont le tracé projeté traversera le Kamouraska sur une distance de plus de 50 kilomètres;

Attendu que pour réaliser son projet TransCanada projette d'obtenir l'approbation du Québec et des trois autres provinces canadiennes que traversera le pipeline;

Attendu que le projet de TransCanada se traduira par une exploitation accrue des sables bitumineux de l'Alberta et donc par une augmentation significative des gaz à effet de serre, ce qui ira à l'encontre des objectifs que s'est donné le gouvernement du Québec en cette matière;

Attendu que les risques et les impacts liés à l'utilisation d'un oléoduc vieillissant comme le projette TransCanada sont mal connus par l'expérience et la science;

Attendu que le projet d'oléoduc Énergie Est ne peut être réalisé qu'avec l'accord de l'ONÉ dont le mandat consiste à promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique, dans l'intérêt public canadien;

Attendu que les audiences publiques de l'ONÉ ne peuvent garantir un cadre suffisamment large et libre pour rendre accessible le débat à l'ensemble des québécois, de manière inclusive, non restrictive, et qu'elles ne prendront pas en considération le contexte environnemental et socioéconomique des activités liées en amont et en aval du projet;

Attendu que des audiences publiques orales ou par voie de mémoire, doivent être tenues par l'ONÉ pour l'examen des demandes de construction de pipelines dépassant 40 kilomètres de longueur;

Attendu qu' à la suite de rencontres organisées par TransCanada au cours de l'été 2013, avec plusieurs propriétaires fonciers du territoire de la MRC de Kamouraska, plusieurs questions normalement examinées au cours des audiences de l'ONÉ ne trouvent pas de réponses suffisamment détaillées, notamment :

- le plan conceptuel et la sécurité du projet;
- les questions environnementales;
- les questions socioéconomiques et foncières;
- les effets du projet sur les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes qui risquent d'être touchées;
- la responsabilité financière du demandeur;
- la faisabilité économique du projet;
- tout aspect de l'intérêt public qui pourrait être compromis.

Attendu que de telles audiences publiques orales doivent permettre à l'entreprise d'exposer son projet et aux personnes ou groupes intéressés de demander des explications pour ensuite donner leur appui ou s'y opposer;

Attendu l'importance que les propriétaires fonciers et les autres personnes ou groupes intéressés puissent signifier leurs questions et préoccupations le plus tôt possible à l'ONÉ et qu'ils puissent continuer de participer au processus de consultation;

Attendu que la participation du public représente un élément fondamental de chaque étape du cycle de vie d'un projet (conception, construction, exploitation et entretien, et cessation d'exploitation) et que le projet de TransCanada est d'une très grande envergure;

Attendu que suite à la rencontre tenue entre les représentants de TransCanada et ceux de la MRC et des municipalités touchées par le projet, que suite à celles organisées par TransCanada avec les propriétaires fonciers, de même que suite aux rencontres citoyennes tenues sur le territoire des MRC touchées par le projet, le présent conseil soulève certaines questions et préoccupations qui demeurent actuellement sans réponse ou qui sont toujours dans l'attente d'une confirmation. Ces questions et préoccupations portent sur les principaux aspects suivants :

- la compatibilité du projet de TransCanada avec le parc régional du Haut-Pays, actuellement en émergence sur le territoire;
- l'obtention des garanties nécessaires en matière de sécurité publique, et de protection de l'environnement et ce, à court terme comme à long terme;
- la rentabilité effective de la réalisation d'un tel projet pour la société québécoise;
- l'intégration d'un tel projet dans le territoire et l'environnement kamouraskois, notamment en regard de certains territoires d'intérêt esthétique, écologique, récréatif, patrimonial, etc;
- la confirmation de la valeur taxable de l'infrastructure par les municipalités et la MRC et ce, à court terme comme à long terme;
- la transparence dans l'information;
- les modalités du démantèlement de l'infrastructure une fois atteinte la fin de sa vie utile;
- l'acceptabilité sociale du projet par les parties intéressées, incluant les citoyens(nes) ou groupes non directement concernés par le projet.

EN CONSÉQUENCE,

279-CM2013 *il est proposé par monsieur Denis Lévesque,*
appuyé par monsieur Claude Langlais
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;
il est résolu

QUE le présent conseil demande :

1- aux gouvernements du Québec et du Canada de sursoir au renversement du flux de pétrole dans l'Oléoduc Montréal-Portland et l'Oléoduc Ontario-Montréal tant qu'une étude environnementale complète sur la totalité des tracés n'aura pas été réalisée;

2- aux gouvernements du Québec et du Canada de réaliser des études sur les impacts environnementaux et sur les risques en sécurité occasionnés par le renversement des du flux de pétrole, tel qu'envisagé par les sociétés Portland-Montréal Pipe Line et Enbridge pipelines;

3- au gouvernement du Québec de soumettre au Bureau des audiences publiques sur l'environnement tous les projets de pipeline, notamment celui d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada;

4- à l'Office national de l'énergie du Canada de tenir des audiences publiques orales sur le projet de construction, par TransCanada d'un oléoduc pour le transport Ouest-Est de pétrole canadien.

QUE soit également transmise copie certifiée conforme de la présente résolution à :

- ✓ L'Honorable premier ministre du Canada, Stephen Harper
- ✓ La Première ministre du Québec, Mme Pauline Marois
- ✓ M. Gaétan Caron, président et premier dirigeant de l'Office national de l'énergie du Canada
- ✓ M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
- ✓ M. Pascal Bérubé, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
- ✓ M. François Lapointe, député fédéral de circonscription Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup
- ✓ M. Norbert Morin, député provincial de circonscription de la Côte-du-Sud
- ✓ M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉSOLUTION ENTÉRINANT LE RAPPORT FINAL RELATIF À L'UTILISATION DU *FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ* (FSTD) ET AUTORISANT SON DÉPÔT AU MAMROT *(Trois (3) documents déposés identifiés PT-08 CM2013-09-11 : Bilan; Rapport; Revue)*

Le directeur général apporte quelques explications sur les documents préalablement déposés sur *conseil sans papier*. Le rapport fait état de l'affectation des fonds octroyés dans le cadre du FSTD depuis 2007. Il relate les objectifs poursuivis, les priorités retenues et les résultats atteints, notamment en termes de mobilisation des communautés, de l'appropriation de ce projet de territoire, pour lequel le FSTD a eu un important effet de levier.